

COMPTE RENDU DE RÉUNION

DU CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)

Animateur : Michèle BERBERAT		Fonction : Présidente du CVS	
Secrétaire : Maryline BARRAND			
Date : 06/09/2018	Lieu : Salle de réunion EHPAD 2	Horaires : 14h00 – 14h40	
<u>Membres invités :</u> Michèle BERBERAT Mireille BILLOD GIRARD Marie Hélène BRISEBARD Yvonne CUENIN Colette DEFORET, CAPA Yvette DORNIER Delphine URING Michel MOLLIER Odile SAUGE Louis DEJARDIN Thérèse MOREIRA BELLO Baptiste MOYSE Nathalie GIRARDET Julie SANTI, cadre EHPAD 1/USLD Liliane REUFLY, cadre EHPAD 2 Henri GUGLIELMETTI Elisabeth MINA Jacinthe REMONNAY, Représentante du personnel		<u>Participants absents, excusés :</u> Cédric DEMASSUE, finances Jean Paul GOIDET Emmanuel ROY, service technique Dominique TASSETTI Thierry GUINCHARD, responsable service cuisine	
<u>Ordre du jour :</u> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du compte-rendu du Conseil de Vie Sociale du 14 juin 2018 ; 2. Retour sur les échanges lors de la réunion des familles ; 3. Organisation des travaux visant au renouvellement des menuiseries extérieures du Pavillon des Gentianes ; 4. Points abordés par les Résidents ; 5. Questions diverses. 			

Mme URING ouvre la séance du CVS. Elle remercie les Membres de leur présence et passe la parole à Mme BERBERAT, Présidente du CVS.

1. Approbation du compte rendu du 14 juin 2018

Les Membres du CVS ont reçu le compte rendu du 14 juin 2018.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du Conseil de Vie Sociale est approuvé à l'unanimité.

2. Retour sur les échanges lors de la réunion des familles,

La réunion du SSIAD organisée le 28 juin 2018 a rassemblé peu de participants, mais a été appréciée par les personnes présentes.

La réunion des familles EHPAD USLD du 2 juillet 2018 a rassemblé davantage de personnes. En plus des points prévus à l'ordre du jour et présentés au dernier CVS, 3 questions diverses ont été abordées par les participants :

Les absences autorisées :

La limite fixée à 35 jours d'absence autorisée par an découle de la réglementation du Département, qui finance en partie les séjours en EHPAD/USLD. Le Département peut ainsi suspendre le versement de l'aide sociale à l'hébergement pour un résident en bénéficiant qui aurait un nombre de jours d'absence supérieur aux 35 jours.

Hygiène – fréquence des douches :

Certaines familles trouvent la fréquence des douches insuffisante. Cela a été l'occasion de rappeler que l'hygiène ne se résume pas à cet acte, et que les résidents bénéficient d'une toilette tous les matins. Dans l'objectif de maintenir l'autonomie des résidents, cette toilette peut être faite de façon autonome ou avec l'aide de professionnels.

Remerciements des familles :

Les familles ont adressé leurs remerciements à l'ensemble des professionnels.

Le compte rendu sera accessible sur le site internet.

Le test manger mains réalisé le 2 juillet 2018 à la fin de la réunion a été très apprécié.

3. Organisation des travaux visant au renouvellement des menuiseries extérieures du Pavillon des Gentianes

Pour des raisons liées aux normes d'hygiène, l'établissement a dû modifier les phases de remplacement des fenêtres au bâtiment les Gentianes (travaux prévus sur 4 ans qu'il sera très compliqué de commencer en 2018).

En 2019, les travaux se dérouleront probablement en deux temps, au printemps et à l'automne. La première phase en jaune est plus importante car il faut entièrement cloisonner la zone de travaux. Il faut en effet organiser des circulations étanches pour que ni les professionnels ni les résidents ne croisent des ouvriers. La cloison se trouvera au niveau des escaliers. Pour ce qui concerne les chambres situées entre les escaliers (au centre du bâtiment), ce sera beaucoup plus compliqué. Le nombre de visiteurs sera limité durant la durée des travaux et on appellera à l'indulgence des familles durant ces travaux. Les professionnels devront modifier leur organisation mais cela permettra l'électrification des volets. De plus, pendant ces travaux, l'établissement pourra accueillir moins de patients puisque certains résidents seront transférés en service médecine.

Un retour à domicile pendant les travaux pourra également être envisagée, en accord avec les familles bien entendu.

4. Points abordés par les Résidents

Mme BERBERAT indique que les résidents sont satisfaits des prestations de l'établissement et s'y sentent bien.

❖ Personnel :

« Les relations avec le personnel sont bonnes. Il est là pour nous, il nous aide pour les tracas de la vie quotidienne et nous voulons conserver cette bonne entente. »

M. MOLLIER souhaite un peu plus de sourires et de considération principalement au moment du repas de la part de certains jeunes professionnels.

Mme URING indique que l'information leur sera transmise par la cadre du service et par le représentants du personnel présent.

❖ Déambulations :

Mme BERBERAT poursuit. « Nous tenions à parler du problème des personnes qui déambulent et qui perturbent nos jours et nos nuits. Nous nous sentons coincés et ne savons pas comment réagir ».

Mme REUFLY demande de laisser un temps d'adaptation à la résidente se rendant régulièrement dans les autres chambres et de lui dire clairement que cela les dérange.

Mme DEFORET pense que le PASA peut apporter une solution.

Mme URING explique que c'est un vrai problème pour des établissements qui accueillent des personnes âgées présentant ces troubles du comportement. Cette problématique est bien connue du personnel des services de soins. Les soignants tentent de proposer des séances Snoezelen, ou apposent des affichages « ne pas déranger », mais il n'y a pas de solution miracle.

❖ Repas :

Mme BERBERAT poursuit « sur les repas, nous aimerions plus de bananes et de purée de pommes de terre dans nos menus. Pour les menus, lorsqu'il est utilisé des mots compliqués comme le hoki, préciser que c'est un poisson. »

Mme URING précise que l'information sera transmise au service cuisine et diététique qui élaborent les menus. La diététicienne a été informée fin septembre. Elle précise que chaque vendredi est préparé un poisson et que, règlementairement :

- il n'est pas possible de préciser que c'est un poisson ;
- il est impératif de mettre le nom du plat.

Elle en informera les personnes qui ont demandé.

Mme SAUGE précise que le repas froid n'est pas apprécié par les Résidents, la viande est dure, ils ne la mangent pas. Mme URING indique qu'elle transmettra au service cuisine cette remarque. Elle précise également que l'établissement a installé un nouveau four qui facilitera les cuissons basse température.

5. Questions diverses

❖ Départ de Mme URING :

Mme URING indique qu'elle quittera l'établissement début octobre pour d'autres fonctions. C'est un établissement qu'elle va regretter. Le CVS est une instance qui a bien évolué et qui, elle l'espère, satisfait les attentes de ses membres.

L'intérim de direction sera assuré par M. Olivier VOLLE, Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal de Haute Comté de Pontarlier.

Elle invite les membres du C.V.S. à son pot de départ organisé le 3 octobre 2018 de 18h à 20h.

❖ Affichage des noms des Résidents :

Mme BILLOD GIRARD demande à nouveau l'affichage des noms des Résidents dans les halls des bâtiments « Les Gentianes » et « Les Montagnons » demandé lors d'une précédente réunion. En effet, elle a été confrontée à quelqu'un d'âgé en grande difficulté de mobilité et qui cherchait un résident sans savoir dans quel bâtiment il résidait.

Mme URING précise que le panneau des Gentianes est installé mais des familles ne l'ont pas vu. Elle ajoute qu'il n'est facile de trouver un endroit à l'EHPAD 2. En effet, le comptoir est le seul endroit pour décorer de certaines activités et animations. Elle demandera au service technique de l'installer dès que possible.

❖ Installation de fontaines à eau :

Mme MINA indique qu'une famille demande l'installation de fontaines à eau.

Mme REMONNAY précise que les résidents disposent déjà de carafes dans leur chambre.

Mme REUFLY rappelle que les fontaines à eau posent des problèmes sanitaires liés à la stagnation de l'eau.

Mme URING ajoute que les professionnels sont particulièrement vigilants pendant les périodes de canicule, l'établissement n'a d'ailleurs rencontré aucun problème pendant cette période. Elle ajoute que les distributeurs actuels ne sont pas la propriété du CH, ils sont mis à disposition par une société qui ne souhaite pas en installer davantage car non rentables.

M. DEJARDIN pense qu'il n'est pas possible d'être toujours devant la personne pour l'hydrater, sa mère boit très peu il le sait.

La séance est levée à 14h40. Mme BERBERAT remercie l'ensemble des membres et leur souhaite une bonne journée. La prochaine réunion est fixée au **jeudi 7 décembre à 14h** dans la même salle du bâtiment « les Montagnons ».